

Rapport

Date de la séance du CE: 14 mars 2018
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2018.POM.66
Classification: Non classifié

Police cantonale bernoise (POCA) ; exploitation, maintenance et développement des prestations de base TIC et des applications spécialisées de la POCA (y c. consultation d'experts) ; autorisation de dépenses, crédit d'engagement 2019 – 2020 (crédit-cadre)

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales.....	4
3	Description de l'affaire	4
3.1	Introduction et objectif.....	4
3.2	Exécution des prestations contractuelles pour Sano et les sapeurs-pompiers professionnels de Berne.....	5
3.3	Affectation et envergure de l'infrastructure TIC	6
3.4	Structure et catégories.....	14
3.5	Maintien de l'infrastructure TIC	15
3.6	Financement antérieur et changements attestés	15
3.7	Législation sur les marchés publics	15
3.8	Sûreté de l'information et protection des données	16
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	16
5	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	16
5.1	Ecart de planification	16
5.2	Coûts.....	17
5.2.1	Délimitations avec d'autres dépenses.....	17
5.2.2	Vue d'ensemble des coûts.....	17
5.2.3	Recettes annuelles périodiques.....	18



5.2.4	Investissements préservant la valeur et générant une plus-value	18
5.2.5	Coûts induits.....	19
5.3	Qualification juridique des dépenses.....	20
5.3.1	Dépenses nouvelles ou liées	20
5.3.2	Dépenses périodiques	20
5.3.3	Principe de l'obligation d'additionner les dépenses	20
5.3.4	Montant du crédit et compétence en matière de dépenses	21
5.3.5	Répartition du crédit.....	21
5.3.6	Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre	22
5.3.7	Abrogation de l'arrêté du Grand Conseil	22
5.3.8	Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux	22
6	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	22
7	Répercussions en cas de rejet	23
8	Proposition.....	23
Annexe		24

1 Synthèse

Chaque jour de l'année et à toute heure, la Police cantonale bernoise (POCA) fournit, par l'intermédiaire de ses quelque 2700 agents et agentes, des prestations relevant des produits Police de sécurité et police routière, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et assistance à l'exécution, Police judiciaire et Prestations pour des tiers. Elle a donc besoin d'une infrastructure très professionnelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ci-après « infrastructure TIC ») pour être en mesure de fournir toutes les prestations requises : cette infrastructure comprend à la fois les prestations informatiques de base, exécutées par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), d'une part, et par la POCA, d'autre part, et les applications spécialisées nécessaires aux tâches de police. Les liens avec la Confédération, mais aussi les organisations partenaires (sapeurs-pompiers, autres cantons, etc.) doivent être assurés dans le cadre d'un service 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. L'actuelle infrastructure TIC de la POCA lui permet notamment de prendre en charge environ 185 000 appels d'urgence, d'envoyer 2 500 000 messages d'information, d'alarme et de mobilisation, d'opérer 2,3 millions de requêtes dans le système MACS¹, d'effectuer 1,25 million de saisies au Journal des cas, de rédiger 180 000 rapports dans OBORA², de gérer 300 millions de documents et de sauvegarder un volume de 11 téraoctets (To) d'images³. Parallèlement, la POCA doit assurer la mise à disposition et l'exploitation d'environ 270 applications (état : 2016).

Le service informatique de la POCA gère, outre ses propres infrastructures TIC, celles de la Police sanitaire de la ville de Berne (Sano), sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), et celles des sapeurs-pompiers professionnels de Berne, sur mandat de la ville de Berne. Pour obtenir ces prestations, les partenaires susmentionnés paient la POCA, et cette dernière fournit des services pour environ 2800 collaborateurs et collaboratrices (POCA, Sano et services de sauvetage régionaux, sapeurs-pompiers professionnels), mais aussi pour des partenaires externes de l'administration. Ces prestations constituent des bases déterminantes permettant l'exécution sans accroc des principaux processus opérationnels de la POCA, de Sano et des sapeurs-pompiers professionnels. Un grand nombre de ces processus supposent une disponibilité sept jours sur sept et 24 heures sur 24. La disposition géographique et l'autonomie des différents sites représentent un défi de taille pour la bonne exécution des services.

Le crédit demandé doit permettre la représentation uniforme et transparente du financement de l'exploitation, de la maintenance et de l'entretien de l'infrastructure TIC de la POCA (prestations de base et applications spécialisées). Les moyens requis sont mis en œuvre pour accomplir des prestations très diverses, nécessaires au bon déroulement des processus opérationnels suivants :

- Gestion et contrôle des appels d'urgence
- Disponibilité d'engagement
- Mobilisation, alarme
- Maîtrise des interventions
- Gestion des dossiers

L'arrêté sur le crédit tient compte des recommandations formulées dans l'audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale. Autant que faire se peut, les affaires rele-

¹MACS (*Multiple Applications Coordination Services*) est une application moderne permettant aux membres de la police d'avoir accès immédiatement à des informations claires. Une requête effectuée dans MACS permet à l'utilisateur, selon les critères retenus, de consulter simultanément jusqu'à 18 bases de données. Ces dernières sont hébergées par la POCA, à Berne, ou par des services administratifs du canton de Berne et de la Confédération. A noter que MACS n'y a pas un accès direct, mais que les requêtes sont redirigées, via les interfaces prévues, vers des corpus de données créés en vue de telles consultations.

² Système de rapports utilisé par la POCA, dans lequel sont saisies par écrit toutes les activités relevant des tâches de police.

³ Unité de mesure de la mémoire dans le domaine de l'informatique : un téraoctet = 10^{12} octets = 1 000 000 000 000 octets (terme anglais : *terabyte*). Source : Wikipedia.

vant des moyens informatiques de la POCA sont harmonisées avec l'action de l'OIO et avec le projet IT@BE. Ces derniers feront l'objet d'une évaluation au cas par cas et seront traités conformément aux dispositions légales applicables. Il est prévu de traiter les modifications intermédiaires dans le cadre d'un remplacement de l'arrêté.

Visant à assurer l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'infrastructure TIC de la POCA (prestations de base et applications spécialisées), le présent arrêté porte sur un crédit-cadre d'un montant net de 32 910 000 francs (TVA comprise) pour les années 2019 et 2020.

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative.

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 17 octobre 2009 sur la police (OPol ; RSB 551.111), article 12
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42, 45, 46, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50, 52 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 142, 146, 149, alinéa 2, 152, alinéa 4 et 154a
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP ; RSB 731.2)
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP ; RSB 731.21)
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22)
- AGC 0677 du 6 juin 2007, Internalisation des ressources informatiques du corps de sapeurs-pompiers professionnels de la ville de Berne
- ACE 1702 du 14 octobre 2009, Centrale d'appels sanitaires urgents ; nouveau système d'engagement

3 Description de l'affaire

3.1 Introduction et objectif

Chaque jour de l'année et à toute heure, la Police cantonale bernoise (POCA) fournit, par l'intermédiaire de ses quelque 2700 agents et agentes, des prestations relevant des produits Police de sécurité et police routière, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et assistance à l'exécution, Police judiciaire et Prestations pour des tiers. Elle a donc besoin d'une infrastructure très professionnelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ci-après infrastructure TIC) pour être en mesure de fournir toutes les prestations requises : cette infrastructure comprend à la fois les prestations informatiques de base, exécutées par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), d'une part, et par la POCA, d'autre part, et les applications spécialisées nécessaires aux tâches de police. Les liens avec la Confédération, mais aussi les organisations partenaires (sapeurs-pompiers, autres cantons, etc.) doivent être assurés dans le cadre d'un service 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. L'actuelle infrastructure TIC de la POCA lui permet notamment de prendre en charge environ 185 000 appels d'urgence, d'envoyer 2 500 000 messages d'information, d'alarme et de mobilisation, d'opérer 2,3 millions de requêtes dans le système MACS⁴, d'effectuer 1,25 million de saisies au Journal des cas, de rédiger 180 000 rapports

⁴MACS (*Multiple Applications Coordination Services*) est une application moderne permettant aux membres de la police d'avoir accès immédiatement à des informations claires. Une requête effectuée dans MACS permet à l'utilisateur, selon les critères

dans OBORA⁵, de gérer 300 millions de documents et de sauvegarder un volume de 11 téraoctets (To) d'images⁶. Parallèlement, la POCA doit assurer la mise à disposition et l'exploitation d'environ 270 applications (état : 2016).

Pour accomplir leurs missions respectives, la POCA, Sano et les sapeurs-pompiers professionnels doivent disposer d'une infrastructure TIC stable, sûre et disponible à tout moment. En raison des tâches de police, celle-ci doit en outre satisfaire à des exigences accrues en matière de protection des données. Cette infrastructure assure la mise en œuvre efficace de tous les processus opérationnels de la POCA, de Sano et des sapeurs-pompiers professionnels, tant dans les bureaux et les centrales d'engagement que sur le terrain.

Le service informatique de la POCA répond de l'exploitation, de l'entretien, de la maintenance et du développement de l'infrastructure TIC dans son entier (prestations de base et applications spécialisées) pour la POCA, Sano et les sapeurs-pompiers professionnels.

L'infrastructure s'est largement développée et standardisée durant les 15 à 20 dernières années. Structurée et consolidée à la faveur de différents projets, elle est aujourd'hui en service régulier à toute heure du jour et de la nuit.

Par arrêté 2015.POM.286 du 18 janvier 2016, le Grand Conseil a approuvé pour la première fois dans leur intégralité les dépenses nécessaires à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure informatique de la POCA pour les années 2016 à 2018. Cet arrêté englobe tant l'infrastructure informatique de base de la POCA que les applications spécialisées des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). Les coûts de projets n'y étaient toutefois pas inclus, ces derniers continuant d'être soumis un par un à l'organe disposant de la compétence financière. Le présent arrêté vise à garantir la continuité d'exploitation de l'infrastructure de base de la POCA pour les années 2019 et 2020, tant pour ce qui est des prestations de base que des applications spécialisées.

3.2 Exécution des prestations contractuelles pour Sano et les sapeurs-pompiers professionnels de Berne

En 2006, le Conseil-exécutif a proposé l'adoption partielle de la motion 275/2006, Réunion des organisations de secours (Baumgartner, Ostermundigen). L'objectif était notamment de créer les conditions permettant d'alerter la police, les services sanitaires et le corps de sapeurs-pompiers au moyen d'une structure cantonale commune. A cette fin, les centrales d'engagement et leurs infrastructures techniques pour Sano et les sapeurs-pompiers professionnels de Berne ont été mises sur pied. Depuis lors, la POCA est responsable de fournir à ces organisations des prestations informatiques clairement définies leur permettant de fonctionner tout en excluant la redondance de prestations.

Pour assurer les frais d'investissement, ainsi que l'entretien et la maintenance, des contrats ont été élaborés avec les deux partenaires. Ces derniers ont toute confiance dans l'infrastructure informatique de la POCA et, au vu de l'importance des investissements nécessaires, ne veulent que des solutions à long terme, qui soient en place pour plusieurs années. En cas de résiliation du contrat, c'est en effet le temps dont ils auraient besoin (de la mise au concours jusqu'à l'introduction du système) pour mettre en œuvre par eux-mêmes une architecture informatique adéquate.

retenus, de consulter simultanément jusqu'à 18 bases de données. Ces dernières sont hébergées par la POCA, à Berne, ou par des services administratifs du canton de Berne et de la Confédération. A noter que MACS n'y a pas un accès direct, mais que les requêtes sont redirigées, via les interfaces prévues, vers des corpus de données créés en vue de telles consultations.

⁵ Système de rapports utilisé par la POCA, dans lequel sont saisies par écrit toutes les activités relevant des tâches de police.

⁶ Unité de mesure de la mémoire dans le domaine de l'informatique : un téraoctet = 10¹² octets = 1 000 000 000 000 octets (terme anglais : *terabyte*). Source : Wikipedia.

3.3 Affectation et envergure de l'infrastructure TIC

Une infrastructure TIC stable et toujours dotée de capacités suffisantes offre la meilleure base possible aux processus opérationnels de la POCA, de Sano et des sapeurs-pompiers professionnels, dont elle assure l'efficacité et la qualité requises. Il en découle que cette infrastructure apporte une contribution essentielle à la sécurité publique et aux services de secours. Les principaux processus opérationnels sont décrits dans l'illustration ci-après :



Illustration 1 : processus opérationnels des AOSS, à l'exemple de la POCA

L'infrastructure TIC de la POCA, de Sano et des sapeurs-pompiers professionnels de Berne comprend les éléments encadrés en rouge dans l'illustration 2 ci-après. En raison de l'environnement propre aux AOSS, des centrales de gestion et d'intervention et des tâches policières, elle doit être en mesure de répondre à des exigences élevées en matière

- de sécurité,
- de disponibilité et
- de protection des données.

Cela signifie que tous les systèmes-clés sont installés à double, sur deux sites distincts (Berne et Bienne), et doivent être disponibles en permanence.

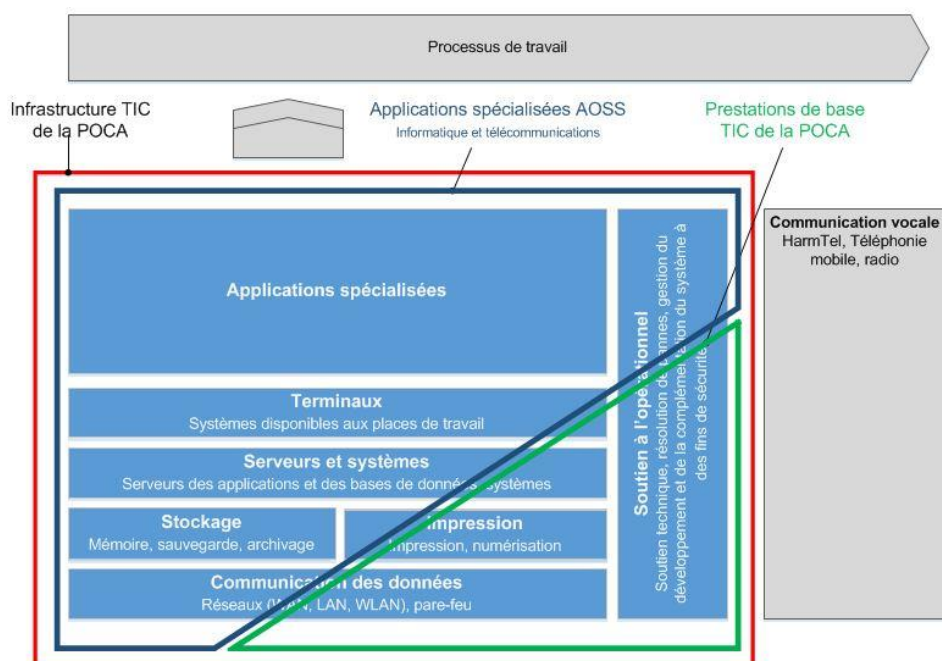


Illustration 2 : infrastructure TIC de la POCA

Le domaine de la communication vocale fait l'objet d'un financement distinct, par l'intermédiaire du domaine Télécommunications et des centres de coûts qui y sont rattachés.

Les domaines composant l'infrastructure TIC de la POCA sont les suivants (voir également les détails figurant à l'annexe) :

1. Prestations informatiques de base, structure TIC de la POCA

Catégorie	Dénomination	Description
1. Soutien à l'opérationnel	Environnement antivirus	- Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour des systèmes de protection contre les virus et les logiciels malveillants. - Etablissement de rapports réguliers / mesures rapides possibles en cas d'attaques de virus.
2. Communication des données	Pare-feu User-LAN, pare-feu de la zone médiane de sécurité DMZ (Public Service Zone PSZ) WAN/LAN CER UserLAN (réseau utilisateurs local) WLAN (réseau sans fil)	- Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour des dispositifs pare-feu de HarmTel et du dispositif permettant le passage sécurisé d'un réseau à l'autre (VPN) POCA – BEWAN ainsi que toute la DMZ (PSZ). Cette dernière représente un élément essentiel assurant le bon accomplissement des tâches de la police sur le terrain et une interface centrale de tous les systèmes TIC qui relie ses membres au « monde extérieur » (BEWAN, téléphonie, etc.). - Réseaux WAN/LAN des CER⁷ (communications vocales et échanges de données dans les centrales d'intervention). Garantie de l'indispensable disponibilité permanente du système et d'une connexion continue en matière de transfert de données. - Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour des réseaux locaux pour l'environnement Office (UserLAN) de la POCA en vue d'assurer la bonne gestion des dossiers de police et la disponibilité de la messagerie électronique entre la POCA, les sapeurs-pompiers professionnels et Sano. - Entretien, maintenance, exploitation et compléments / mises à jour des réseaux WLAN, afin d'assurer l'accès sans fil au UserLAN de la POCA notamment au moyen d'ordinateurs portables, de smartphones, de tablettes, avec des capacités suffisantes. Par ailleurs, cet accès constitue une base indispensable pour les appareils mobiles en lien avec le système de téléphonie Lync (Skype for Business).
3. Serveurs et systèmes	Environnement de gestion des systèmes et des clients	- Entretien, maintenance, exploitation et compléments / mises à jour de l'environnement de gestion des systèmes et des clients de la POCA. Cet environnement comprend toutes les composantes centrales nécessaires à l'administration du système (y compris lien réseau avec le site central). Les prestations suivantes sont incluses : - Disponibilité / capacité en matière d'entretien

⁷ Centrales d'engagement régionales

Catégorie	Dénomination	Description
		○ Intervention en cas de pannes ○ Reporting ○ Développement de logiciels.
4. Serveurs et systèmes	Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation Environnement CER Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation UserLAN Système de serveurs virtuels	• Remplacement et mise à jour, complément à des unités de serveurs, y compris des systèmes d'exploitation pour des systèmes de blocs et des serveurs conventionnels dans les domaines de la gestion des dossiers, pour l'environnement de bureau et la disposition d'intervention, armoires rack et accessoires inclus (commutateurs, etc.). • Maintenance de programmes informatiques, compléments aux licences en vue de la création de systèmes de serveurs virtuels (VMWare ESX, VMWAR vCloud, programme de sauvegarde pour VMWare, administration VSphere et protection anti-virus Trendmicro), incluant la sauvegarde, la protection anti-virus et l'administration du programme pour terminal ThinAPP et des licences Citrix.
5. Storage	Sauvegarde et archivage du courrier électronique et des documents Office Archives TN Infrastructure du réseau local de stockage (SAN), maintenance et licences	• Maintenance du matériel informatique et des programmes, compléments aux systèmes de sauvegarde et d'archivage. La POCA met en œuvre une sauvegarde centralisée des données, concernant l'intégralité des systèmes et applications. Parallèlement, les courriels sont également archivés à part, pour respecter les délais de conservation légaux. • Disponibilité / capacité en matière d'entretien et de mise à jour • Reconstitution de données • Interventions en cas de pannes • Reporting • Perfectionnement des programmes • Licences • Maintenance du matériel informatique et des programmes, compléments aux infrastructures SAN centralisées et décentralisées (infrastructures de sauvegarde de données centralisées et décentralisées). Cela permet de satisfaire aux exigences plus élevées en matière de protection des données et de disponibilité.

2. Applications spécialisées AOSS (informatique)

Catégorie	Dénomination	Description
6. Soutien à l'opérationnel	Environnement et gestion du système d'exploitation de la POCA Systèmes <i>front end</i> et <i>back</i>	• Entretien, maintenance, exploitation et ajouts / mises à jour • du système de gestion et de l'infrastructure de surveillance de la POCA. Bedag fournit les prestations de soutien nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure en application d'une convention distincte sur le niveau de service SLA⁸ et adresse des rapports réguliers à la POCA. Les

⁸ Service level agreement.

Catégorie	Dénomination	Description
	end Services web Gestion de paquets logi- ciels Soutien au centre de ser- vices de la POCA	composants de l'infrastructure sont développés et complétés en permanence pour assurer la sécurité d'exploitation (élimination des risques et failles du système, extensions et compléments) ; - de fonctionnalités complémentaires dans le domaine des systèmes front end et back end (terminaux, serveurs, systèmes pour environnements CER et bureaux, systèmes centraux tels que base de données utilisateurs, identification, surveillance du système, distribution des programmes, etc.). Garantie de la prise en charge des pannes et de la gestion des problèmes et des changements dans les domaines mentionnés ; - d'extensions de fonctionnalités des services en ligne de la POCA. Basés sur SharePoint, ces derniers appuient les processus opérationnels suivants : - information et communication internes, base pour les applications web (intranet), - information et communication externes (extranet), - garantie de l'existence d'une centrale de coordination tenant lieu d'interlocuteur. Garantie de la prise en charge des pannes et de la gestion des problèmes et des changements dans les domaines mentionnés, - création de paquets logiciels permettant l'installation d'applications sur tous les terminaux, pour en assurer la disponibilité complète aux utilisateurs. - Les pannes affectant tous les systèmes de la POCA sont prises en charge par le Centre de services (Service Desk) de la POCA et par les domaines spécialisés. Lorsque des tickets sont générés en très grand nombre, en matière d'informatique, les ressources à disposition de la POCA ne suffisent plus à les traiter tous. Pour exclure tout de même toute interruption d'exploitation, l'adjonction de prestations externes de Bedag (exigence de savoir-faire en matière de PTC) devient incontournable. Le volume varie énormément d'une situation à l'autre, en fonction des besoins concrets (nombre de pannes, problèmes en présence, etc.).
7. Terminaux	Postes de travail bureau Postes de travail mobiles Stations multi-média Postes de travail CER Authentification	- Remplacement, entretien et renouvellement des PC, ordinateurs portables et tablettes, écrans et accessoires pour les postes de travail de bureau standards, les postes de travail multimédia et les postes de travail CER - Droits d'utilisation pour certificats : - Mobile ID, RSA Token (Viclas) - VPN Token BEWAN - Certificats Admin PKI, avec les ordinateurs portables LRA, soutien technique inclus

Catégorie	Dénomination	Description
8. Applications spécialisées de la POCA	ARGE Avanti Avanti Polsoft Div. applications pour l'environnement des CER	• ARGE AVANTI : cotisations de l'association et gestion des mises à jour pour Avanti, collaboration intercantonale • Système d'aide à l'engagement avec les systèmes périphériques correspondants (systèmes SIG, gestion des données, ePers, gestion du matériel / eMAT, Infosystem, eShop, CATS, interfaces vers d'autres systèmes tels que MACS, eAlarm, interfaces vidéo, feux d'alarme tempête, alarme par sirènes notamment) • Diverses applications pour l'environnement des CER, destinées à soutenir et garantir les activités de la disposition d'intervention
	Diverses applications de police judiciaire	• Viclas : soutien aux enquêtes portant sur des infractions caractérisées par l'usage de la violence (Gendarmerie royale du Canada) • Infrastructures du centre de contrôle du Mösl, pour le contrôle et les mesures des camions, la consultation des appareils RPLP et l'évaluation des tachygraphes • Logiciel de statistiques IBM SPSS (outil d'analyse pour KAS) • Logiciel d'analyse pour KAS (i2 Software) • Site internet relatif aux moyens de preuve (Bedag) • Logiciel de traitement des tachygraphes (TAK Swiss) • Analyse CD / DVD (Eurebis) • Logiciel d'établissement de portraits robots (FACE-TE, système Face Design) • Abonnement pour la base de données des véhicules (auto-i-dat) • Licences SAT (Bredar AG)⁹ • Base de données identTT (IDENTT Swiss)¹⁰ • Guide SiPo (documentation pour travaux relevant de la police de sécurité) • Services en ligne pour les applications de police
	Gestion des processus de police	• Système de gestion des dossiers de police, permettant de soutenir les processus des divisions du front conformément aux prescriptions légales et au mandat de prestations applicables. Il comprend notamment les modules suivants : ○ rapports, journal, GEVER (système de gestion des affaires) ○ Gestion des dossiers ○ Archivage d'images ○ Analyse ○ Maintenance de programmes informatiques, gestion de l'extension, des changements et des mises à jour ○ Autres montants (tant que nécessaire) destinés à l'exploitation de systèmes mis hors service de manière échelonnée :

⁹ Système de mesure de la vitesse par vidéo, installé dans un véhicule suiveur

¹⁰ Base de données destinée à la lutte contre les escroqueries

Catégorie	Dénomination	Description
		○ ABI¹¹, ARGE ABI ○ BIAS ○ OBORA, JL, GK, KAT et autres
	Assistance technique / maintenance de la plateforme eAlarm	• Fonctionnement et entretien du système de mobilisation eAlarm. Les frais périodiques d'exploitation et de soutien technique pour le système de mobilisation et les accès au réseau de données de Swisscom, les émoluments de service et de maintenance sont pris en charge par la POCA (abrogation de l'AGC 2014.POM.640, crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2015 à 2019 et crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2015 à 2016, crédit d'objet).
	Maintenance de MACS	• Maintenance de programmes informatiques, compléments pour MACS (système multifonctionnel permettant d'interroger les diverses bases de données de la POCA et de la Confédération).
	Application de gestion des dossiers et infrastructures de la POCA	• PIS : gestion des informations relatives au personnel et au recrutement (rex systems GmbH) • Licences Mindjet 11 (Comsoft direct AG) • Administration de la consommation de carburant pour véhicules (Hippo Soft) • Surveillance vidéo : Ringhof et Waisenhaus (PKE Elektronik AG) • Evidence : contrôle des affaires et des contrats pour les services centraux et le commandement (Glaux Soft AG) • Logiciel CAD pour bâtiment • Logiciel de fabrication de Smartcards (établissement, au CHR ; documents d'identification pour livreurs, au Ringhof) • Logiciel enseignant – élève AZ Ittigen (Netop-School) • Support on Busy (signe « occupé » dans le programme Lync) • Réseau outil d'archivage Polycom (Kiwi Cat) • Appareils à diagnostic pour garages (Hella Gutmann AG) • Données au sol et prévisions météorologiques (MeteoSuisse) • ReadSoft FORMS (Kaiser Data) • Etos, exploitation des stations-service (Lexcom) • Cinema 4D (CDS Bausoftware AG) • CardWinPro : identification d'une munition ou d'un calibre d'arme (systèmes Mathei) • Divers émoluments (Milan, droits musicaux, etc.) • Appareil labo photo KTD (Noritsu D1005) • Système de gestion des parcs automobiles • Système de réservation des locaux • Simulateur de conduite VU+P • Outil de ticketing • Intranet / extranet

¹¹ Système automatisé d'information de bureau

Catégorie	Dénomination	Description
9. Fonctions d'impression et de télécopie	Assistance technique / maintenance du système de télécopie Topcall	Maintenance, entretien, exploitation et compléments / remplacement du système de télécopie Topcall utilisé auprès de CT (transmission de télécopie par la police)
10. Serveurs et systèmes	Traitement des données BEDAG Licences intergiciel (middleware) / surveillance, distribution des programmes Système de messagerie Licences Oracle	- Emoluments liés au traitement des données – Bedag (maintenance de la base de données) - Maintenance de programmes informatiques, compléments aux licences d'intergiciels (middleware) / surveillance du système / surveillance / sécurité - MatchPoint - Collaboration Manager - Diverses licences d'intergiciels (middleware) - Surveillance du réseau (Orion-Solarwinds) - Octopus - Netop Remotecontrol - Maintenance du programme des Smartcard - SafeConsole (logiciel d'administration de clés USB cryptées) - Outils Microsoft de gestion des systèmes (SCCM, SCOM, SCSM, etc.) - Maintenance, entretien, exploitation et compléments / remplacement du système de courrier électronique de la POCA - Maintenance de programmes informatiques, compléments à des licences Oracle pour les bases de données concernant la disposition d'intervention et le traitement des processus
11. Systèmes utilisés à l'échelle suisse	HPI ¹²	- Cotisations de l'association et gestion des mises à jour des applications HPI (-> collaboration sur le plan national) : - Suisse ePolice (poste de police électronique) - SOE App (app destinée aux unités spéciales) - Instant Messenger Police (outil de communication des corps de police) - Secure Mail-System Police (système de courrier électronique sécurisé des corps de police)
12. Systèmes de la Confédération	Systèmes d'information reliant la Confédération et les cantons	- Maintenance de programmes informatiques, compléments pour les systèmes informatiques reliant la Confédération et les cantons en matière de sécurité : - SwissAFIS : maintenance de programmes informatiques, compléments pour SwissAFIS, un système d'identification automatisée des empreintes digitales utilisé par les autorités des 26 cantons et de la principauté du Liechtenstein - Contrôle des visas et des passeports à

¹² Harmonisation des moyens informatiques de la police en Suisse

Catégorie	Dénomination	Description
		l'aéroport de Belp : infrastructure nécessaire à ce contrôle (contrôle électronique des documents biométriques) ○ Maintenance du programme eneXs ○ eneXs se compose d'applications permettant la vérification et l'identification de personnes et de documents d'identité (biométriques), et l'examen de documents d'identité au sein des services spécialisés). ○ Vulpus¹³ (CCPCS¹⁴) ○ Directive sur la protection des ambassades : système de soutien des patrouilles spécifiquement chargées de cette surveillance (circuits aléatoires) ○ Exploitation de l'intranet de la CCPCS ○ Accès MS et Citrix sur les systèmes de la Ville de Berne

3. Applications spécialisées AOSS (alarme)

Catégorie	Dénomination	Description
13. Communication des données	AnyGateway	• Transmission de données depuis les véhicules de la POCA (démarches de localisation et d'identification de véhicules)
14. Terminaux	Authentification	• Droits d'utilisation pour certificats : – Mobile ID
15. Applications spécialisées de la POCA	App Police Bern	• L'entreprise Netcetera prend en charge l'administration et, selon les besoins, les mises à jour de l'application Police News (app et stockage des données).
16. Systèmes utilisés à l'échelle suisse	Acheminement dynamique DLWL	• Acheminement dynamique des appels d'urgence sur le réseau Swisscom

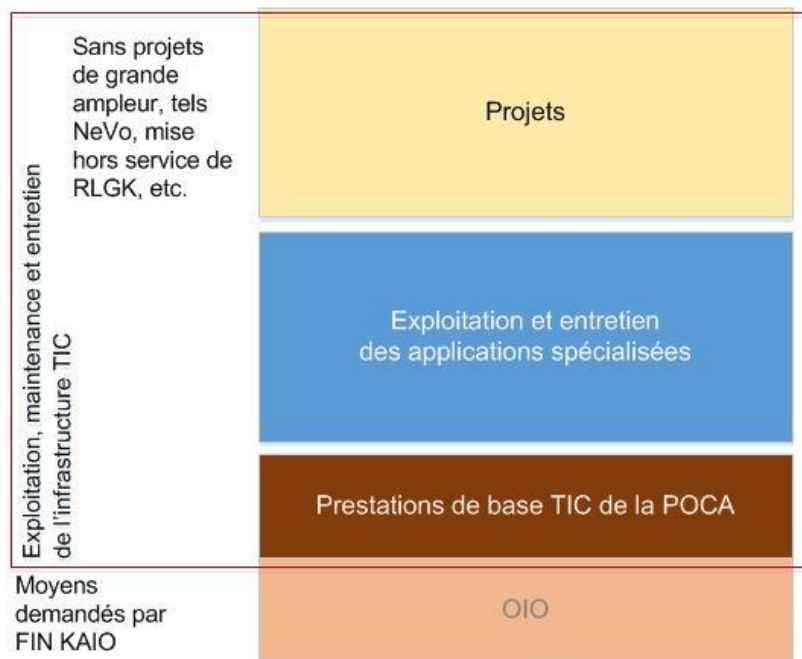
Les répercussions financières de la présentation ci-dessus sont détaillées dans l'annexe du présent rapport.

¹³ Système de communication

¹⁴ Conférences des commandants des polices cantonales

3.4 Structure et catégories

Sur la base des prescriptions d'IT@BE, les frais sont répartis entre les trois domaines suivants :



Sur la base des constatations figurant à la stratégie TIC 2016 – 2020 (art. 8, point d), la POCA n'est pas tenue de faire usage des systèmes et prestations TIC centralisés mis à disposition par l'OIO (prestations de bases de l'OIO). Elle bénéficie toutefois de certaines prestations de l'OIO, qui lui sont proposées par ce dernier.

Du fait que la POCA doit remplir son mandat également dans des circonstances extraordinaires, le matériel et les prestations informatiques doivent répondre à des exigences élevées, tant en matière de résistance que de disponibilité. Or, dans le passé, des incidents isolés ont révélé des situations dans lesquelles les prestations n'étaient pas disponibles ou, à tout le moins, n'ont pas été fournies dans le volume convenu, en dépit de conventions de prestations. C'est la raison pour laquelle, d'une part, les infrastructures garantissant les prestations de base TIC (utilisation des serveurs, du réseau et des terminaux, stockage des données, exploitation d'infrastructures centrales en vue de l'authentification et l'attribution de droits, etc.) ont été mises sur pied pour assurer une disponibilité élevée. D'autre part, la POCA doit également garantir que, dans des circonstances extraordinaires, l'exploitation soit toujours possible, au moins dans une envergure réduite (p. ex. réduction à certains sites, à des fonctionnalités minimales, etc.). Le service standard offert par les services TIC centraux du canton n'est pas en mesure de répondre à de telles exigences. On attend donc de la POCA qu'elle dispose de ses propres ressources en personnel et de suffisamment de composants d'infrastructures, de manière à satisfaire à ces conditions. Dans la mesure du possible, des solutions analogues à celles utilisées ailleurs dans le canton sont mises sur pied auprès de la POCA, en adéquation avec les exigences supérieures de résistance et de disponibilité (p. ex. Skype for Business, BE-Print, etc.). Une part importante des prestations de base TIC (utilisation des serveurs, du réseau et des terminaux, stockage des données, exploitation d'infrastructures centrales en vue de l'authentification et l'attribution de droits, etc.) concerne les centrales d'engagement de la POCA, des sapeurs-pompiers professionnels de Berne et

de SANO, dont l'exploitation est assurée par le service informatique de la POCA. Dans ce domaine, les exigences spécialement élevées en matière de disponibilité et de résistance rendent indispensable d'assurer que ces réseaux et environnements soient installés et utilisés séparément du reste des infrastructures TIC, les prestations de base TIC fournies par l'OIO étant à cet égard insuffisantes. Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'utilisation de prestations TIC centrales par la POCA n'est pas possible ou ne l'est que ponctuellement.

Dès lors, le présent rapport concerne les prestations de base TIC de la POCA qui ne lui sont pas fournies par l'OIO.

Les domaines suivants ne sont pas pris en compte par le présent arrêté :

- prestations de bases fournies par l'OIO ;
- communication vocale (appels d'urgence, bureaux, portables, système radio Polycom).

3.5 Maintien de l'infrastructure TIC

Au cours des prochaines années, il convient de poursuivre l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure TIC telle que décrite dans le point 3.3. Sans une telle infrastructure performante, sûre, disponible à toute heure et assurant la protection des données, la POCA, Sano et les sapeurs-pompiers professionnels de Berne ne pourraient remplir leur mission.

3.6 Financement antérieur et changements attestés

Par arrêté 2015.POM.286 du 18 janvier 2016, le Grand Conseil a accordé les moyens nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure informatique de la POCA pour les années 2016 à 2018. Le présent arrêté permet de garantir la poursuite sans accroc de l'exploitation de cette infrastructure de la POCA (prestations de base et applications spécialisées) pour les années 2019 et 2020. Le précédent AGC prévoyait un montant de crédit annuel brut de 15 260 000 francs (sans réserve) inférieur d'environ 2 910 000 francs¹⁵ à la présente demande de crédit d'engagement, et ce pour les raisons exposées ci-dessous.

- Les dépenses liées à eAlarm et à la mobilisation dans sa globalité, qui faisaient précédemment l'objet d'un arrêté distinct (AGC 2014.POM.640), sont désormais prises en compte (850 000 CHF).
- Les frais pour des certificats supplémentaires (Mobile-ID) y sont maintenant compris (mobilité) (150 000 CHF). Auparavant, ils étaient inclus dans la compétence financière de la POCA.
- D'autres frais (1 910 000 CHF) sont à présent compris pour assurer la maintenance et l'entretien (système d'archivage pour assurer la conservation des preuves, émoluments de maintenance supplémentaires du fait de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités dans le cadre du système d'engagement, de la gestion des véhicules à moteur et d'autres systèmes).

Le présent arrêté permet l'abrogation anticipée de l'AGC 2014.POM.640 du 21 janvier 2015 (fonctionnement et entretien du système de mobilisation ; autorisation de dépenses ; crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2015 à 2019).

3.7 Législation sur les marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse les 250 000 francs font l'objet

¹⁵ CHF 18 170 000 – CHF 15 260 000 = CHF 2 910 000 (sans réserve)

d'un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il n'est pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public, certains mandats ne pouvant être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou que des raisons de sécurité l'imposent. Le cas échéant, la renonciation à une mise au concours est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les cosoumissionnaires ont ainsi la possibilité de s'opposer à une renonciation à une mise au concours qu'ils jugent illégale.

3.8 Sûreté de l'information et protection des données

La stratégie SIPD élaborée par la POCA est à la base de la réalisation des normes plus strictes de l'infrastructure TIC. Elle fait partie intégrante du modèle d'exploitation de cette dernière.

Même si la POCA a décidé, à l'interne, que la stratégie SIPD ne serait pas remise à des personnes extérieures à ses services, les documents pertinents peuvent être consultés dans ses locaux.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Par l'objectif 8 « Assurer la sécurité », le Conseil-exécutif entend se porter garant de la sécurité tout en améliorant le sentiment de sécurité de la population. Par ailleurs, il met l'accent sur la lutte contre la criminalité. Pour être en mesure d'atteindre ces objectifs, la POCA doit pouvoir disposer chaque jour de l'année et à toute heure d'une infrastructure TIC parfaitement fonctionnelle. Seule une telle infrastructure et la bonne disponibilité des systèmes qui la composent permettent aux agents et agentes d'accomplir un travail efficace sur le terrain, au service de la population. Le présent arrêté est en adéquation avec ces lignes directrices.

5 Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

5.1 Ecart de planification

Les ressources nécessaires au financement des projets d'investissement dans le cadre du présent crédit sont prises en compte dans la planification sectorielle effectuée par la POCA. Le montant des dépenses d'investissement prévues ou engagées pour les années 2019 et 2020 (planification sectorielle) est supérieur au montant inscrit au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020-2022 de la POCA (planification financière). L'écart de planification (différence entre la planification sectorielle et la planification financière) de la POM pour les années 2019 et 2020 s'élève à environ 30 pour cent.

Il arrive régulièrement que le résultat du compte des investissements soit inférieur aux prévisions budgétaires à cause de projets retardés (en raison d'oppositions, de recours, etc.), de nouvelles priorités, d'examen complémentaires ou encore de décisions politiques, sans que cela puisse être prévu. Tenir compte d'un écart de planification modéré, c'est-à-dire inscrire dans le plan sectoriel un montant pour les projets d'investissement prévus supérieur aux ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, permet d'éviter ce phénomène. Ainsi, en cas de projets retardés, d'autres projets figurant au plan sectoriel peuvent être avancés et les ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, épuisées. Cela permet d'éviter que des projets importants ne puissent pas être réalisés, bien que les ressources financières soient en principe disponibles. Enfin, l'exactitude du budget pour le compte des investissements s'en trouve accrue.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019-2021, d'admettre un écart de planification d'au maximum 30 pour cent par an, au vu des bonnes expériences réalisées par le passé à l'échelle du canton, des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

5.2 Coûts

5.2.1 Délimitations avec d'autres dépenses

La demande portant sur les prestations de base TIC de la POCA, dont le financement est assuré par l'OIO, sera incluse au crédit-cadre d'une durée d'un an, qui couvre les coûts de l'OIO pour les services de base TIC de l'administration cantonale.

5.2.2 Vue d'ensemble des coûts

Le tableau ci-après donne un aperçu global des dépenses prévues (répartition entre le compte de résultat, CR, et le compte des investissements, CI, selon l'état actuel des connaissances) :

Total pour les prestations de base TIC et les applications spécialisées de la POCA		
En CHF	2019	2020
Total des dépenses périodiques par an	14 944 500	14 944 500
<i>dont CI</i>	2 550 000	2 550 000
Total des dépenses uniques par an	3 225 500	3 225 500
<i>dont CI</i>	650 000	650 000
Total par année	18 170 000	18 170 000
<i>dont CI</i>	3 200 000	3 200 000
Total intermédiaire 1 (y c. TVA, sans réserve)	36 340 000	
<i>dont CI</i>	6 400 000	
Réserve de 8 % sur le total intermédiaire 1 (montant arrondi)	2 910 000	
Total du montant de crédit brut (TVA et 8 % de réserve incluses)	39 250 000	

Une description détaillée de l'infrastructure TIC (prestations de base et applications spécialisées) et des frais correspondants figure à l'annexe au présent rapport.

La réserve de 8 pour cent incluse dans le crédit demandé ne figure pas dans le plan financier. Si la POCA doit en faire usage, elle s'efforcera de la compenser à l'intérieur de son budget global.

5.2.3 Recettes annuelles périodiques

Pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'infrastructure TIC, Sano et les sapeurs-pompiers professionnels de Berne versent à la POCA les montants annuels ci-dessous :

Description	Coûts par poste (TVA incluse)
Sapeurs-pompiers professionnels de Berne, contrat du 2 mai 2007 et avenants des 10 novembre 2011, 6 mai 2014 et 6 septembre 2016 (état : 2016)	1 464 000
Sano, contrat de prestations annuel 2017 du 29 août 2016	1 706 000
Total des recettes	3 170 000

5.2.4 Investissements préservant la valeur et générant une plus-value

La vue d'ensemble en annexe présente, en détail et par application spécialisée, la distinction opérée entre les investissements destinés à préserver la valeur des biens et ceux destinés à générer une plus-value (y compris répercussions sur les amortissements). En bref, le crédit-cadre de 39 250 000 francs servira à financer les investissements suivants pour les années 2019 et 2020 :

Investissements préservant la valeur			
En CHF	2019	2020	Total
Prestations de base TIC de la POCA	850 000	850 000	1 700 000
Applications spécialisées AOSS (informatique)	1 100 000	1 100 000	2 200 000
Applications spécialisées AOSS (alarme)	0	0	0
Total	1 950 000	1 950 000	3 900 000

Investissements générant une plus-value			
En CHF	2019	2020	Total
Prestations de base TIC de la POCA	150 000	150 000	300 000
Applications spécialisées AOSS (informatique)	1 100 000	1 100 000	2 200 000
Applications spécialisées AOSS (alarme)	0	0	0
Total	1 250 000	1 250 000	2 500 000

Le tableau suivant recense les charges d'amortissement annuelles ordinaires liées au présent crédit.

Charges d'amortissement			
En CHF	2019	2020	Total
Prestations de base TIC de la POCA	200 000	200 000	400 000
Applications spécialisées AOSS (informatique)	440 000	440 000	880 000
Applications spécialisées AOSS (alarme)	0	0	0
Total	640 000	640 000	1 280 000

En raison de la durée d'utilisation des produits nécessitant les investissements demandés, qui est en principe de cinq ans, une nouvelle charge d'amortissement sera imputée après 2020.

5.2.5 Coûts induits

En sus des amortissements mentionnés au chiffre 6, les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits en particulier pour l'exploitation, la

maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté.

5.3 Qualification juridique des dépenses

5.3.1 Dépenses nouvelles ou liées

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités.

Le domaine de la maintenance et du développement d'applications spécialisées AOSS et des prestations de base TIC de la POCA offre généralement une certaine latitude, même si celle-ci est parfois minime. Pour des raisons de transparence, la POCA soumet toutefois au Grand Conseil toutes les dépenses relatives aux applications spécialisées AOSS et à ses prestations de base TIC en tant que dépenses nouvelles, sous forme d'un crédit-cadre portant sur deux ans.

5.3.2 Dépenses périodiques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour la maintenance des applications spécialisées AOSS et des prestations de base TIC de la POCA, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets et le développement sont en principe générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP. Il s'agit là surtout de dépenses périodiques, qui sont portées à la charge du compte de résultats. En revanche, les dépenses qui, selon le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2/ IPSAS), doivent être portées à la charge du compte des investissements, sont activées dans l'exercice comptable concerné.

5.3.3 Principe de l'obligation d'additionner les dépenses

L'obligation d'additionner les dépenses s'applique à toutes celles qui sont indissociablement liées par une unité de matière et de temps (art. 46, al. 2 LFP). En ce qui concerne l'unité de temps, l'alinéa 3 précise que les dépenses échelonnées dans le temps sont aussi soumises à cette obligation lorsqu'elles concernent un but qui sera atteint en un laps de temps déterminé et prévisible. En principe, l'obligation d'additionner les dépenses est aussi valable pour les dépenses périodiques, mais elle est alors limitée à une année.

A l'obligation d'additionner les coûts s'oppose le principe de l'unité de la matière (interdiction de mélanger) énoncé à l'article 46, alinéa 4 LFP, qui interdit d'additionner les dépenses n'étant pas affectées à un même objet. Ce principe garantit un processus de décision authentiquement démocratique : l'organe compétent a la possibilité de décider pour chacune des dépenses, indépendamment les unes des autres.

Le présent arrêté doit notamment assurer à la POCA les prestations TIC (prestations de base et applications spécialisées) requises. Les différents domaines sont indissociablement liés par une unité de matière et de temps et concernent un but qui sera atteint en un laps de temps déterminé et prévisible. La situation ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de réunir des affaires de diverses natures, du fait qu'il serait très difficile de ne se prononcer que sur une seule dépense. Si une partie d'entre elles était rejetée, il ne serait plus possible d'organiser ou d'accomplir certaines tâches de police.

5.3.4 Montant du crédit et compétence en matière de dépenses

Il s'agit d'un crédit d'engagement sous la forme de dépenses périodiques nouvelles, visées par l'article 146 OFP. En vertu de l'article 47, alinéa 2 LFP, c'est le montant des dépenses périodiques nouvelles qui détermine l'organe compétent pour autoriser une dépense. En ce qui concerne les dépenses périodiques, c'est le montant des dépenses annuelles qui est décisif. De plus, selon l'article 45, alinéa 1 LFP, la compétence en matière d'autorisation de dépenses est déterminée d'après les montants nets lorsque des contributions de tiers sont promises de manière contraignante et qu'elles sont économiquement assurées. Par les contrats passés avec les sapeurs-pompiers professionnels de Berne et avec Sano, ces conditions sont remplies. Partant, la demande de crédit émanant de la POCA obéit au principe du montant net.

Du fait du montant total des dépenses périodiques nouvelles, l'autorisation de dépenses incombe au Grand Conseil. Il est en outre soumis au référendum facultatif.

Les dépenses périodiques sont déjà effectuées à l'heure actuelle mais, comme il est décrit au point 3.6, elles sont consignées ou figurent dans l'AGC 2015.POM.286. La présente affaire rassemble tous les frais relatifs à l'infrastructure TIC (prestations de base et applications spécialisées) dans un nouvel arrêté, de manière à garantir la continuité.

5.3.5 Répartition du crédit

Le financement est imputé aux natures comptables et centres de coût suivants.

Exercice	Centres de coûts / unités d'imputation	Natures comptables selon MCH2 / IPSAS	Montant en CHF, TVA incluse
2019	1300 Télécommunication 1400 Informatique	310005, 311300, 313030, 313210, 313300, 313310, 313320, 313330, 313340, 315300 316105, 363100, 363500, 390700, 506200, 520000	19 625 000
2019	910019 Prestations pour des tiers	426000	-3 170 000
2019		Montant net	16 455 000
2020	1300 Télécommunication 1400 Informatique	310005, 311300, 313030, 313210, 313300, 313310, 313320, 313330, 313340, 315300 316105, 363100, 363500, 390700, 506200, 520000	19 625 000
2020	910019 Prestations pour des tiers	426000	-3 170 000
2020		Montant net	16 455 000
2019-2020		Montant net total	32 910 000

Les moyens nécessaires (sans réserves) et les recettes figurent au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020-2022 de la POCA dans le groupe de produits 06.02.9100 Police et sont intégrés aux processus de planification correspondants. Le montant des dépenses d'investissement prévues ou engagées pour les années 2019 et 2020 (planification sectorielle) est supérieur au montant inscrit au plan intégré mission-financement de la POCA (planification financière). L'écart de planification de la POCA s'élève à environ 30 pour cent pour les années 2019 et 2020.

5.3.6 Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre

Le crédit-cadre sera libéré par des arrêtés de dépenses à l'échelon de l'office concerné, par la POCA.

5.3.7 Abrogation de l'arrêté du Grand Conseil

Le présent arrêté permet l'abrogation anticipée de l'arrêté du Grand Conseil 2014.POM.640 du 21 janvier 2015 sur le fonctionnement et l'entretien du système de mobilisation ; autorisation de dépenses ; crédit d'engagement pluriannuel pour les années 2015 à 2019.

5.3.8 Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux

Le présent arrêté reste sans répercussions sur le personnel de la POCA et sur les besoins de cette dernière en locaux. En revanche, le service informatique de la POCA a un besoin urgent des ressources informatiques décrites ci-dessus pour assurer les prestations nécessaires au bon déroulement des processus opérationnels. Il ne faut toutefois pas s'attendre à d'autres effets sur le domaine informatique.

6 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Les présentes acquisitions se fondent sur des procédures d'appel d'offres qui ont déjà eu lieu (voir chapitre 3.7 Adjudication) et qui ont permis la sélection d'entreprises soumissionnaires. La libre concurrence est ainsi garantie.

La société est concernée du fait que la POCA répond de la sécurité objective, améliore de manière continue le sentiment subjectif de sécurité et doit combattre la criminalité. Le présent arrêté n'a pas de répercussions directes sur l'environnement.

Pour la POCA, la sécurité de la population est à la fois un bien supérieur et un objectif premier. Selon le rapport annuel « Sicherheit 2015 », établi par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, les personnes interrogées en Suisse partagent une perception de sécurité prononcée, en dépit des incidents intervenus dans des pays étrangers proches ou lointains. Par rapport à l'année précédente, le nombre des personnes qui se sentent en sécurité a même augmenté d'un point, passant à 91 pour cent (dans ce groupe, 29% des personnes sondées se sentent très en sécurité et 62% relativement en sécurité). L'indice de confiance en la police a également augmenté : à cet égard, parmi les institutions et autorités considérées, elle est celle qui jouit de la plus grande confiance. Absolument nécessaire à son travail, ce niveau de confiance reflète également son développement constant.

La loi sur la police énonce clairement les missions des organes de police du canton et des communes :

- a. prendre les mesures propres à écarter les dangers concrets pour la sécurité et l'ordre public et pour l'environnement et à réprimer les troubles ;
- b. porter secours aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle ;

- c. prendre lors de catastrophes et d'accidents les mesures d'urgence prévues dans la législation sur les secours en cas de catastrophe et la défense générale ;
- d. exercer la police judiciaire ;
- e. fournir l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution aux autorités judiciaires ou administratives lorsque leur assistance est prévue dans la législation ou qu'elle est nécessaire à la mise en œuvre de l'ordre juridique ;
- f. accomplir les autres tâches qui lui sont attribuées par la législation.

Les tâches qui incombent aux organes policiers sont multiples et les difficultés vont croissant, du fait d'un environnement gagnant sans cesse en complexité. Toutefois, ce dernier offre aussi des chances qu'un corps de police moderne se doit de saisir.

7 Répercussions en cas de rejet

Pour le financement des frais d'exploitation de l'infrastructure TIC de la POCA, les conséquences du rejet du présent arrêté seraient les suivantes :

- Les crédits nécessaires au financement de l'exploitation de chaque élément du système continueraient d'être négociés par projet ou démarche d'acquisition, ce qui obligerait chaque année le Conseil-exécutif ou le Grand Conseil à statuer sur un grand nombre de demandes.
- La charge administrative liée aux demandes et octrois de crédits resterait considérable. Faute d'une vue d'ensemble, il serait également difficile d'améliorer le pilotage des finances dans une mesure déterminante.
- Les ressources internes de la POCA ne suffiraient pas à couvrir les besoins d'exploitation, particulièrement stricts en matière de sécurité, de disponibilité des systèmes et de protection des données.
- Les ressources engagées pour assurer l'octroi des crédits de financement limiteraient d'autant la flexibilité et la marge de manœuvre nécessaires à l'adaptation à de nouvelles contraintes.
- Il ne serait plus possible de garantir aux centrales d'intervention de la POCA, de Sano et des sapeurs-pompiers professionnels de Berne un fonctionnement de l'infrastructure TIC sans interruption.
- De ce fait, tant la POCA que Sano ou les sapeurs-pompiers professionnels ne parviendraient plus à remplir pleinement leur mandat légal et ne seraient plus assurés de disposer en permanence des systèmes nécessaires durant les périodes critiques d'intervention.

8 Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit d'engagement (crédit-cadre) d'un montant de **32 910 000** francs pour les années 2019 et 2020.

Annexe

- Projet d'arrêté

Annexe

Prestations de base TIC de la POCA, infrastructures

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Prestations TIC de base de la POCA, infrastructures	Bref descriptif	Nature comptableTIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
1. Soutien à l'opérationnel	Environnement anti-virus	Maintenance (périodique)	127'500			127'500		
		Développement (unique)	22'500			22'500		
Total des dépenses périodiques par an			127'500	0		127'500	0	
Total des dépenses uniques par an			22'500	0		22'500	0	
Total par année			150'000			150'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			300'000					
Informations sur les réserves: 5 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								



POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Prestations TIC de base de la POCA, infrastructures	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
2. Communication des données	Pare-feu User-LAN, pare-feu de la zone mé-diane de sécurité DMZ (Public Service Zone PSZ) WAN/LAN CER UserLAN (réseau utilisateurs local) WLAN (réseau sans fil)	Maintenance (périodique)	1'394'000			1'394'000		
		Développement (unique)	246'000			246'000		
Total des dépenses périodiques par an			1'394'000	0		1'394'000	0	
Total des dépenses uniques par an			246'000	0		246'000	0	
Total par année			1'640'000			1'640'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			3'280'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Infrastructures de base TIC de la POCA	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
3. Serveurs et systèmes	Environnement de gestion des systèmes et des clients	Maintenance (périodique)	212'500			212'500		
		Développement (unique)	37'500			37'500		
Total des dépenses périodiques par an			212'500	0		212'500	0	
Total des dépenses uniques par an			37'500	0		37'500	0	
Total par année			250'000			250'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			500'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Infrastructures de base TIC de la POCA	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
4. Serveurs et systèmes	Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation Environnement CER Infrastructure serveurs et systèmes d'exploitation User-LAN Système de serveurs virtuels	Maintenance (périodique)		850'000			850'000	
		Développement (unique)			150'000			150'000
Total des dépenses périodiques par an			0	850'000		0	850'000	
Total des dépenses uniques par an			0	150'000		0	150'000	
Total par année			1'000'000			1'000'000		
Montant déterminant du crédit-cadre						2'000'000		
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								
Indications sur les investissements et les amortissements:								
Il s'agit d'investissements visant tant à préserver la valeur qu'à générer une plus-value . Au moment du remplacement ordinaire (préservation de la valeur) du produit, des composantes en améliorant les prestations et fonctionnalités du produit sont désormais disponibles. De ce fait, une part de l'investissement est qualifiée de générant une plus-value. Dans les deux cas, la durée d'utilisation (période d'amortissement) est de cinq ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles de 200'000 francs.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Infrastructures de base TIC de la POCA	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
5. Stockage	Sauvegarde et archivage du courrier électronique et des documents Office Archives TN Infrastructure du réseau local de stockage (SAN), maintenance et licences	Maintenance (périodique)	807'500			807'500		
		Développement (unique)	142'500			142'500		
Total des dépenses périodiques par an			807'500	0		807'500	0	
Total des dépenses uniques par an			142'500	0		142'500	0	
Total par année			950'000			950'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1'900'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

Application spécialisée AOSS (informatique)

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
6. Soutien à l'opérationnel	Environnement et gestion du système d'exploitation de la POCA Systèmes front end et back end Services web Gestion de paquets logiciels Soutien au centre de services de la POCA	Maintenance (périodique)	2'054'500	300'000		2'054'500	300'000	
		Développement (unique)	415'500			415'500		
Total des dépenses périodiques par an			2'054'500	300'000		2'054'500	300'000	
Total des dépenses uniques par an			415'500	0		415'500	0	
Total par année			2'770'000			2'770'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			5'540'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								
Informations sur les investissements et les amortissements								
Il s'agit d'investissements visant à préserver la valeur. La durée d'utilisation (période d'amortissement) est de cinq ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles de 60'000 francs.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
7. Terminaux	Postes de travail bureau Postes de travail mobiles Stations multimédia Postes de travail CER Authentification	Maintenance (périodique)	1'020'000			1'020'000		
		Développement (unique)	180'000			180'000		
Total des dépenses périodiques par an			1'020'000	0		1'020'000	0	
Total des dépenses uniques par an			180'000	0		180'000	0	
Total par année			1'200'000			1'200'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			2'400'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
8. Applications spécialisées de la POCA	ARGE Avanti Avanti Polsoft Div. applications pour l'environnement des CER, pour l'activité opérationnelle de la POCA, pour la police judiciaire, Epsipol, Intranet / Extranet, pour la gestion des processus de police, pour l'assistance technique / la maintenance de la plate-forme eAlarm, outil de ticketing, maintenance de MACS, services en ligne pour des applications de police	Maintenance (périodique)	4'810'750	800'000	600'000	4'810'750	800'000	600'000
		Développement (unique)	1'184'250		500'000	1'184'250		500'000
Total des dépenses périodiques par an			4'810'750	1'400'000		4'810'750	1'400'000	
Total des dépenses uniques par an			1'184'250	500'000		1'184'250	500'000	
Total par année			7'895'000			7'895'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			15'790'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								
Informations sur les investissements et les amortissements								
Il s'agit d'investissements visant tant à préservar la valeur qu'à générer une plus-value . La gestion des mises à jour des applications spécialisées de la POCA fait l'objet d'un examen au cas par cas (conformément aux prescriptions de MCH2/IPSAS), visant matériellement à déterminer si l'investissement envisagé est pertinent et de déterminer s'il préserve la valeur de l'objet ou génère une plus-value pour ce dernier (les extensions importantes d'applications spécialisées relèvent du second cas de figure). La durée d'utilisation (période d'amortissement) est de cinq ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles de 380'000 francs.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
9. Fonctions d'impression et de télécopie	Assistance technique / maintenance du système de télécopie Topcall	Maintenance (périodique)	12'750			12'750		
		Développement (unique)	2'250			2'250		
Total des dépenses périodiques par an			12'750	0		12'750	0	
Total des dépenses uniques par an			2'250	0		2'250	0	
Total par année			15'000			15'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			30'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
10. Serveurs et systèmes	Traitement des données BE-DAG Licences inter-giciel (middle-ware) / surveillance, distribution des programmes. Système de messagerie Licences Oracle	Maintenance (périodique)	671'500			671'500		
		Développement (unique)	118'500			118'500		
Total des dépenses périodiques par an			671'500	0		671'500	0	
Total des dépenses uniques par an			118'500	0		118'500	0	
Total par année			790'000			790'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1'580'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
11. Systèmes utilisés à l'échelle suisse	HPI	Maintenance (périodique)	382'500			382'500		
		Développement (unique)	67'500			67'500		
Total des dépenses périodiques par an			382'500	0		382'500	0	
Total des dépenses uniques par an			67'500	0		67'500	0	
Total par année			450'000			450'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			900'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
12. Systèmes de la Confédération	Systèmes d'information reliant la Confédération et les cantons	Maintenance (périodique)	263'500			263'500		
		Développement (unique)	46'500			46'500		
Total des dépenses périodiques par an			263'500	0		263'500	0	
Total des dépenses uniques par an			46'500	0		46'500	0	
Total par année			310'000			310'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			620'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

Applications spécialisées AOSS (alarme)

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
13. Communication des données	AnyGateway	Maintenance (périodique)	38'250			38'250		
		Développement (unique)	6'750			6'750		
Total des dépenses périodiques par an			38'250	0		38'250	0	
Total des dépenses uniques par an			6'750	0		6'750	0	
Total par année			45'000			45'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			90'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
14. Terminaux	Authentification	Maintenance (périodique)	153'000			153'000		
		Développement (unique)	27'000			27'000		
Total des dépenses périodiques par an			153'000	0		153'000	0	
Total des dépenses uniques par an			27'000	0		27'000	0	
Total par année			180'000			180'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			360'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
15. Applications spécialisées de la POCA	Police Bern App	Maintenance (périodique)	21'250			21'250		
		Développement (unique)	3'750			3'750		
Total des dépenses périodiques par an			21'250	0		21'250	0	
Total des dépenses uniques par an			3'750	0		3'750	0	
Total par année			25'000			25'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			50'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

POCA								
en CHF			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI	
Applications spécialisées AOSS (informatique)	Bref descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
16. Systèmes utilisés à l'échelle suisse KST 1300	Acheminement dynamique DLWL	Maintenance (périodique)	425'000			425'000		
		Développement (unique)	75'000			75'000		
Total des dépenses périodiques par an			425'000	0		425'000	0	
Total des dépenses uniques par an			75'000	0		75'000	0	
Total par année			500'000			500'000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1'000'000					
Informations sur les réserves: 8 % de réserve sont inclus dans la somme cumulée.								

Total général correspondant aux prestations de base et aux applications spécialisées de la POCA		
en CHF	2019	2020
Total des dépenses périodiques par an	14'944'500	14'944'500
<i>dont CI</i>	2'550'000	2'550'000
Total des dépenses uniques par an	3'225'500	3'225'500
<i>dont CI</i>	650'000	650'000
Total par année	18'170'000	18'170'000
<i>dont CI</i>	3'200'000	3'200'000
Total intermédiaire 1 (y c. TVA, sans réserve)		36'340'000
<i>dont CI</i>		6'400'000
Réserve de 8 % sur le total intermédiaire 1 (montant arrondi)		2'910'000
Total montant de crédit brut (TVA et 8 % de réserve incluses)		39'250'000